

PAUVRETE ET GROUPES VULNERABLES PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS¹

PAR | **JEROEN BARREZ* et RUDI VAN DAM****

* Service public fédéral de programmation Intégration sociale (SPP IS)

** Service public fédéral Sécurité sociale (SPF SS)

1. INTRODUCTION : COMMENT UN VIRUS MET LA SOCIETE A L'ARRRET

Mi-février, il est apparu que l'Europe n'échapperait pas au virus COVID-19 (SARS-CoV-2). Ce dernier s'est rapidement propagé dans le monde et, dès le début du mois de mars, le nombre de contaminations a également commencé à augmenter de manière exponentielle en Belgique. Afin d'endiguer la propagation du virus et d'éviter un effondrement du système de santé, les premières mesures radicales ont été prises le 13 mars 2020. Le 18 mars, la Belgique est entrée en confinement et la société s'est quasiment mise à l'arrêt. L'impact sur l'économie et la société fut sans précédent et immense. Ce fut le début de ce que nous décrivons comme « la crise du coronavirus ».

En Belgique, les conséquences sociales directes de la crise du coronavirus ont en grande partie été atténuées par le système de protection sociale existant, élargi dans le cadre de la crise. Ainsi, le chômage temporaire pour les travailleurs et le droit passerelle de crise pour les indépendants ont absorbé une grande partie de l'impact pour les personnes actives. Néanmoins, la perte de salaire net pour les personnes ayant un bas salaire peut avoir un impact négatif significatif sur les conditions de vie à court terme, en particulier si aucun tampon financier n'est présent. En outre, parmi les chômeurs temporaires, les personnes présentant un profil socio-économique moins favorable sont surreprésentées, à savoir les personnes ayant un niveau de formation inférieur et un salaire moyen à faible.

Bien que la sécurité sociale ait fait office d'amortisseur, les groupes les plus faibles ont été particulièrement touchés par la crise. Ainsi, ils ont connu la combinaison d'une baisse (temporaire) de leurs revenus, d'une augmentation des prix et d'une diminution de la disponibilité de certains produits de base, d'un manque de réserves financières pour faire face aux conséquences de la crise, mais aussi d'un accès difficile à l'aide et aux services sociaux. Dans ce contexte, les groupes les plus vulnérables sont peut-être ceux qui ne sont pas ou pas suffisamment aidés par le réseau de protection sociale existant et élargi dans le cadre de cette crise. Par ailleurs, les inégalités existantes, notamment en matière de travail, de revenus, de participation sociale, de numérisation et de logement, se font plus sentir pour les personnes vivant dans la pauvreté pendant la crise du coronavirus.

(1) Cette contribution se base en grande partie sur le rapport du groupe de travail Impact Social COVID-19 (<https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/impact-social-covid-19>).

L'article est structuré comme suit. Après cette introduction, nous examinons dans la deuxième partie les conséquences sociales globales de la crise du coronavirus, notamment l'impact sur le revenu, le niveau de vie et la pauvreté. Le rôle de la sécurité sociale comme amortisseur est ensuite abordé. Le quatrième chapitre, le plus détaillé, aborde les groupes vulnérables pendant la crise du coronavirus. Nous établissons une distinction entre les personnes actives sur le marché du travail et celles qui ne le sont pas, mais nous accorderons également de l'attention à des groupes vulnérables spécifiques, dont les familles vulnérables avec enfants. Une cinquième partie aborde le rôle des CPAS comme dernier filet de sécurité pendant la crise du coronavirus et une conclusion suit enfin.

2. L'IMPACT SOCIAL DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

La collecte de données sur le revenu, le niveau de vie et la pauvreté est un processus intensif et chronophage. Les données sur l'impact social de la crise du coronavirus sont donc rares jusqu'à présent. À l'aide d'indications et de perspectives concernant l'impact global sur le revenu et le niveau de vie, une première tentative est faite pour examiner l'impact social de la crise du coronavirus dans une vue à vol d'oiseau. Les premières études et visions sur la pauvreté offrent ensuite un aperçu global de la mesure dans laquelle les groupes les plus vulnérables sont touchés pendant la crise du coronavirus.

2.1. IMPACT GLOBAL SUR LE REVENU ET LE NIVEAU DE VIE

Les prévisions et estimations économiques de la Banque Nationale de Belgique (BNB)² et du Bureau fédéral du Plan (BFP)³ donnent une vision de l'impact de la crise du coronavirus sur le revenu réel disponible (macro-économique) du ménage. Les deux institutions estiment que l'impact, par rapport à l'ampleur du choc économique, est relativement limité en 2020. Selon la Banque Nationale, la croissance reste même précisément positive, tandis que le Bureau fédéral du Plan s'attend à une contraction limitée de 1,9 %. Le Bureau fédéral du Plan souligne en outre que la baisse de l'inflation reste inférieure à l'indexation des salaires et allocations. Les deux institutions soulignent le rôle des transferts sociaux dans la stabilisation du revenu disponible des ménages. Pour 2021, on s'attend à ce que la contribution des revenus et des transferts à la croissance du revenu des ménages soit inversée. Le Bureau fédéral du Plan s'attend toutefois à ce que les dépenses sociales restent largement supérieures au niveau de 2019, principalement en raison d'une augmentation des dépenses pour le chômage « régulier » et l'aide (notamment le revenu d'intégration).

Il ressort des simulations du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) que l'impact financier du chômage temporaire pour les bas salaires reste relativement limité, même si une baisse limitée du revenu peut déjà être problématique pour les bas revenus. Pour les salaires élevés, il y a bel et bien un impact substantiel. L'impact augmente toutefois avec la durée du chômage temporaire. Pour les personnes actives à temps partiel également, le chômage temporaire absorbe une grande partie de

(2) BNB, *Economic Impact of COVID-19 on the Belgian Economy*, mai 2020.

(3) Bureau fédéral du Plan, *Economische vooruitzichten 2020-2025*, juin 2020.

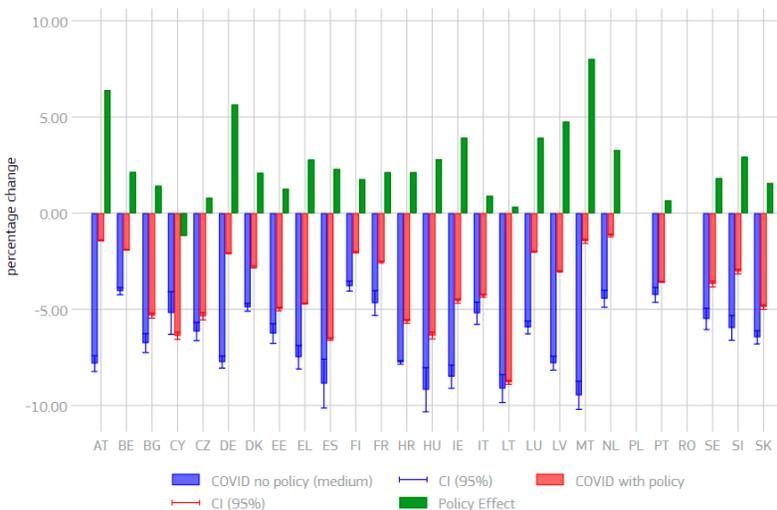
la perte de revenus, mais la perte de revenus restante peut bel et bien être problématique si le revenu à temps partiel est le seul revenu. Ces résultats sont conformes aux simulations du Bureau fédéral du Plan. Il en ressort que l'impact moyen sur le revenu disponible de cinq semaines de chômage temporaire (sur la base des demandes introduites début avril) sur base annuelle, et compte tenu d'un retour total à la situation d'avant crise, est estimé à 0,4 %, l'effet étant moindre pour les catégories de revenus les plus basses.⁴ La durée au chômage temporaire est donc très importante pour l'impact financier final. Dans ce cadre, il est important de constater que, hormis en avril, au moins deux tiers des chômeurs temporaires étaient au chômage temporaire moins de la moitié du mois.

Le Joint Research Centre de la Commission européenne a créé un certain nombre de simulations de l'impact de la crise sur les revenus des ménages, les inégalités et le risque de pauvreté, ainsi que l'effet des mesures gouvernementales sur ces aspects. Sur la base de ces simulations, l'impact de la crise du coronavirus sur le revenu disponible des ménages, les inégalités et le risque de pauvreté en Belgique est relativement limité aussi bien dans le cas de l'absence (simulée) de mesures d'urgence qu'après la prise en compte des mesures. Ainsi, le revenu disponible des ménages (équivalent) diminuerait d'environ 4 % sans mesures. Les mesures réduisent de moitié environ la perte (voir Graphique 1)⁵. L'augmentation du risque de pauvreté passe d'environ 3 % (sans mesures) à moins de 1 % (avec mesures). Pour l'UE dans son ensemble, les mesures atténuent considérablement l'impact fortement régressif de la crise du coronavirus en l'absence de mesures.⁶

(4) Pour une analyse plus détaillée, voir Thuy, Y., Van Camp, G. et Vandannoote, D., *Crise du COVID-19 : simulation de l'impact de la perte de salaire en cas de chômage temporaire pour force majeure et de la perte de revenus en cas de droit passerelle*, dans ce numéro.

(5) Joint Research Centre, Households' income and the cushioning effect of fiscal policy measures in the Great Lockdown, Presentation for the Social Protection Committee Indicator Subgroup, 2020. Une certaine prudence est requise dans l'utilisation de ces résultats parce qu'à l'heure actuelle, il n'a été tenu compte que dans une mesure limitée d'impacts différentiels sur les salaires (par exemple sur la base de groupes spécifiques comme le niveau de formation).

(6) Joint Research Centre, Households' income and the cushioning effect of fiscal policy measures in the Great Lockdown, *Science for Policy Briefs*, 2020.

GRAPHIQUE 1 : L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES (EQUIVALENT)

Source : Joint Research Centre, Commission européenne.

Une autre source d'information importante est l'enquête menée auprès des consommateurs par la BNB qui examine si le revenu du ménage des personnes interrogées a subi un impact négatif de la crise.⁷ A travers l'ensemble des ménages, l'enquête indique une part relativement stable de ménages ne subissant pas ou peu de pertes de revenus (< 10 %). Elle s'élevait à respectivement 73 % et 74 % en avril et en mai. Ce pourcentage a légèrement augmenté en juin et est alors resté stable aux alentours de 80 % les mois suivants. La part de ménages avec une épargne-tampon limitée (< 3 mois) reste relativement stable pour la période observée, même si nous constatons bel et bien une légère augmentation de la part de ménages avec une épargne-tampon de moins d'un mois : 14 % en septembre par rapport à 11 % en avril. La part de ménages considérés comme vulnérables (perte de revenus > 10 % et épargne-tampon < 3 mois) semble en revanche diminuer légèrement : 12 % en avril et 9 % en août.

Depuis mai, les données permettent également de faire une ventilation en fonction du statut d'activité. Les résultats de mai révèlent que 69 % des travailleurs ne ressentent aucun impact négatif ou un impact inférieur à 10 % sur le revenu des ménages. Parmi les indépendants, l'impact négatif est beaucoup plus important : seulement 36 % indiquent qu'il n'y a aucun impact ou un impact inférieur à 10 %, tandis que 45 % indiquent un impact supérieur à 30 %. Parmi les pensionnés, 90 % déclarent qu'il n'y a aucun impact ou qu'il est inférieur à 10 %. Parmi les personnes inactives, autres

(7) BNB, *Enquête auprès des consommateurs*, 2020, consulté le 20 octobre 2020 via <https://stat.nbb.be/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=a24a263e-7be0-4fa0-9234-5530cdf74688&themetreeid=16#>.

que les pensionnés, 75 % indiquent qu'il n'y a aucun impact ou peu sur le revenu du ménage. Le fait que, pour ce dernier groupe, 25 % déclarent tout de même ressentir un impact négatif sur le revenu des ménages peut susciter une certaine surprise. Cet effet peut jouer via le revenu d'un partenaire ou via d'autres sources de revenus potentielles, comme la combinaison du travail et d'une allocation. En août, les travailleurs affichent l'évolution la plus positive : le pourcentage de ménages avec une perte de revenus inférieure à 10 % augmente de 69 % à 89 %. Une tendance positive de 36 % à 44 % est également observée parmi les indépendants. Cette part reste quasi constante parmi les pensionnés et les autres personnes actives.

TABEAU 1 : IMPACT NEGATIF SUR LE REVENU DES MENAGES EN FONCTION DU STATUT D'ACTIVITE

	Travailleur		Indépendant		Pensionné		Inactif, autre que pensionné	
	mai	août	mai	août	mai	août	mai	août
Aucun impact	63	70	31	34	84	84	67	68
< 10 %	6	11	5	10	6	7	8	7
10 – 30 %	19	13	19	30	7	5	10	16
30 – 50 %	8	4	20	12	2	2	9	7
> 50 %	3	2	25	13	1	1	5	2

Source : BNB, *Enquête auprès des consommateurs*, 2020.

L'enquête en ligne auprès des ménages de la BNB révèle également une importante perte de revenus chez les indépendants (en moyenne -38 %) ainsi que chez les étudiants actifs (en moyenne -38 %) et les chômeurs temporaires (en moyenne -36 %)⁸. Les résultats indiquent également que les revenus plus bas ont été plus durement touchés parce qu'ils travaillent davantage dans les secteurs les plus touchés.

2.2. PAUVRETE

Les groupes exposés au risque de pauvreté restent dans une grande mesure dépendants des allocations sociales. Dans la plupart des cas, ces allocations se situent, sur base mensuelle, aux environs ou en dessous du seuil de pauvreté. Les groupes spécifiques qui présentaient aussi un risque de pauvreté élevé déjà avant la crise du coronavirus sont notamment les familles monoparentales, les personnes issues de l'immigration hors UE, les personnes handicapées, les personnes ayant un faible niveau de formation) ou les ménages où (presque) personne n'est au travail. La crise du coronavirus augmente la part de personnes qui dépendent des allocations sociales pour subvenir à leurs besoins. Cela entraînera inévitablement une augmentation de la pauvreté si la dépendance

(8) BNB, *NBB Online Household Survey: Final results*, en collaboration avec Microsoft Innovation Centre.

accrue aux allocations persiste. La durée de la dépendance aux allocations est par conséquent cruciale du point de vue de l'adéquation financière des mesures de crise.

L'étude Covivat⁹ indique que les salaires minimaux et les allocations minimales en cas de chômage temporaire sont juste suffisants pour les dépenses possibles pendant la période de confinement (dépenses nécessaires et dépenses pouvant éventuellement être reportées de quelques semaines). Les parents isolés au chômage temporaire n'ont toutefois pas de marge pour rattraper ultérieurement les dépenses nécessaires mais « sensibles au confinement » (dépenses qui ne sont pas possibles pendant le confinement, par exemple les réparations à la maison), pour autant qu'ils ne puissent pas se rabattre sur des fonds propres. Les allocations de chômage les plus faibles et les revenus d'intégration pour les familles monoparentales ne suffisent qu'à couvrir les « dépenses non reportables ». Pour les personnes isolées, le revenu d'intégration est même insuffisant pour les « dépenses non reportables » pour l'alimentation, le logement et les soins personnels.

Les réserves financières ne permettent pas toujours de combler une période difficile. Dans l'enquête réalisée auprès des consommateurs en avril de la BNB, 31 % des ménages belges déclarent disposer d'une épargne-tampon pour 1 à 3 mois, 11 % disposent d'une épargne-tampon d'un mois pour « subvenir à leurs besoins »¹⁰. En septembre, 30 % ont une épargne-tampon de 1 à 3 mois, mais le pourcentage disposant d'une épargne-tampon de moins d'un mois atteint 14 %. La part de personnes avec une épargne-tampon pendant plus de 3 mois reste bel et bien stable aux alentours de 70 %. Dans l'enquête EU-SILC 2019, 26 % des ménages indiquent ne pas être en mesure de faire des dépenses inattendues d'environ 1.100 EUR.¹¹

Outre l'impact sur les revenus, les vulnérabilités sociales existantes peuvent toutefois encore être renforcées par d'autres canaux. Premièrement, les groupes vulnérables sont confrontés, via leurs dépenses, à une augmentation de certains prix et à une diminution de la disponibilité des produits de base. Ainsi, pendant le confinement, il n'y a plus eu de promotions dans les supermarchés et l'offre de nourriture et de biens essentiels a diminué (à la suite des achats de panique). Bon nombre des marques les moins chères (produits blancs) n'étaient plus disponibles. La disponibilité d'initiatives privées comme la distribution de colis alimentaires a également été compromise.¹² Pendant les mesures de confinement, environ 25 % des banques alimentaires ont dû cesser leurs activités parce que les bénévoles généralement âgés – et donc appartenant au groupe à risque – ne pouvaient plus aider. Une analyse détaillée de Statbel, l'office belge de statistique, indique toutefois de conclure que des groupes vulnérables (personnes sous le seuil de pauvreté EU-SILC et personnes handicapées) n'ont pas connu une

(9) Cantillon, B., Marchal, S., Peeters, N., Penne, T. et Storms, B., *COVIVAT Beleidsnota 2: Huishoudbudgetten en sociale minima in lockdown*, Louvain/Anvers, 2020.

(10) BNB, *Enquête auprès des consommateurs*, 2020 (avril et septembre).

(11) Cantillon, B., Marchal, S., Peeters, N., Penne, T. et Storms, B., *COVIVAT Beleidsnota 2: Huishoudbudgetten en sociale minima in lockdown*, Louvain/Anvers, 2020.

(12) Dans ce cadre, un montant de 3 millions EUR a été mis à la disposition des CPAS par l'Arrêté royal du 31 mars 2020 pour la distribution de colis de nourriture, la distribution de repas préparés ou la délivrance de bons alimentaires pour les plus vulnérables.

évolution des prix significativement différente de celle d'autres groupes au cours de la période écoulée. L'inflation sur base annuelle pour les ménages vulnérables est même plus faible que pour les autres types de ménages. Cela s'explique principalement par une baisse des prix de l'énergie liés au logement (mazout, gaz naturel et électricité).¹³ Néanmoins, l'enquête en ligne de la BNB constate que de nombreuses personnes interrogées, et pas uniquement dans les groupes de revenus les plus faibles, déclarent sur la base de leur propre estimation que les prix ont augmenté. Ceci peut s'expliquer par une disponibilité réduite de certains produits de base et de produits blancs, ce qui oblige à acheter des alternatives plus chères.

Il existe également un risque que des personnes reportent le paiement de factures à la suite de la perte de revenus et de dépenses plus élevées. Cela signifie également un risque accru d'accumulation de factures impayées et d'augmentation des dettes à plus long terme, étant donné que les gens utilisent souvent d'abord leurs propres réserves financières. Nous constatons ainsi une augmentation progressive de la médiation de dettes par les CPAS depuis le début de la crise du coronavirus.¹⁴

Par ailleurs, les inégalités sociales peuvent être renforcées par une différence dans la participation sociale et l'accès à toutes sortes de droits, de biens et de services. Ainsi, pendant la crise du coronavirus, la société s'est numérisée à un rythme accéléré ; pensez par exemple au télétravail et aux cours à domicile. Les enquêtes de Statbel sur les TIC démontrent toutefois que l'accès à internet est inégal en fonction du statut socio-économique. Parmi les personnes peu qualifiées, 78 % indiquent avoir utilisé internet au cours des 3 derniers mois. Parmi les personnes moyennement qualifiées, il s'agit de 92 % et de 99 % parmi les personnes hautement qualifiées. Les groupes les plus vulnérables sont donc plus fortement isolés en ces temps de numérisation. Dans les ménages dont le revenu est inférieur à 1.900 EUR, la part d'enfants sans accès à internet atteint 10 %, avec toutes les conséquences que cela implique en ce qui concerne la scolarisation. Le fait que les événements culturels ne puissent (presque) pas se dérouler signifie également que l'accès à la participation socioculturelle devient très difficile, en particulier pour les plus faibles dans la société.

Par ailleurs, le logement et le cadre de vie jouent un rôle encore important dans les conditions de vie des groupes vulnérables pendant la crise du coronavirus. Ainsi, l'espace, la qualité de vie et l'environnement – dont l'accès à l'espace public comme les parcs – gagnent en importance du fait que beaucoup passent une plus grande partie de leur temps à la maison. La santé et l'accès aux soins de santé coïncident également avec la position socio-économique. Dans la crise actuelle, il faut probablement établir la distinction entre l'exposition immédiate à la COVID-19 et les risques sanitaires à long terme qui coïncident avec les mesures pour endiguer le virus et l'impact socio-économique plus large. Sur le plan de l'exposition immédiate au virus, une étude de la KU Leuven souligne l'inégalité de revenus en ce qui concerne la mortalité pendant la crise du coronavirus. En particulier, parmi la population des plus de 65 ans, les revenus les plus faibles ont été plus durement touchés par la surmortalité. Il convient

(13) Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), évolution des prix, spécifiquement pour les groupes vulnérables.

(14) Voir partie 5. Le CPAS comme dernier filet de sécurité pendant la crise du coronavirus.

toutefois de nuancer dans ce contexte qu'avant la crise du coronavirus, d'autres causes de décès touchaient aussi plus durement les revenus inférieurs, il n'en va pas autrement en ce qui concerne COVID-19.¹⁵ Une étude des mutualités socialistes menée auprès de ses membres indique également que la surmortalité par le virus COVID-19 se situe surtout parmi les groupes vulnérables : bénéficiaires d'une intervention majorée dans les soins de santé et donc la plupart du temps des groupes de revenus plus faibles, des personnes de nationalité non occidentale et des habitants de grandes villes.¹⁶ Par ailleurs, il y a des indications que le virus, contrairement à la première vague, s'est développé davantage dans les quartiers plus pauvres à partir des mois d'été.¹⁷ Vu les conditions de vie spécifiques des groupes plus faibles – dont des espaces plus petits et une densité plus élevée –, il s'agit assurément d'un point d'attention pour la politique.

Enfin, l'impact inégal de la crise du coronavirus en matière d'enseignement et de scolarisation constitue potentiellement l'une des conséquences et des défis majeurs à long terme. Il est très probable que, pour de nombreux élèves en situation de vulnérabilité, d'une part, de grands seuils pratiques (accès aux TIC, espace) se posent et, d'autre part, qu'il manque l'accompagnement et la motivation nécessaires pour suivre davantage le travail scolaire. Le retard d'apprentissage touche en particulier les élèves les plus vulnérables.¹⁸ Cela doit être considéré dans le contexte d'un système d'enseignement qui obtient de bons résultats, mais qui a également déjà été caractérisé par, dans un contexte international, des inégalités relativement importantes au niveau des scores PISA selon le cadre socio-économique et surtout migratoire.¹⁹

3. LA SECURITE SOCIALE COMME AMORTISSEUR POUR LA CRISE DU CORONAVIRUS

La sécurité sociale a joué un rôle crucial pour faire face au choc économique à court terme. En particulier, le système du chômage temporaire et de droit passerelle pour les indépendants a permis d'éviter que le choc économique se traduise par un choc global sur les revenus et une nouvelle spirale descendante. Outre la limitation des pertes de revenus, les allocations sociales existantes et complémentaires font également office de stabilisateurs automatiques. Elles veillent ainsi indirectement à limiter le choc économique en limitant la baisse de la consommation.

Au plus fort de la crise du coronavirus, au printemps, plus de 1,5 million de demandes de chômage temporaire ont été enregistrées. Lorsque nous examinons uniquement les demandes approuvées, il est question de 1.030.818 concernant le mois de mars et de 1.223.892 concernant le mois d'avril. Converti en emplois à temps plein, ce chiffre correspond à la mi-avril à plus de 700.000 équivalents temps plein ; ce nombre a

(15) Decoster, A., Minten, T., Spinnewijn, J. et Van Houtven, S., *The Income Gradient in Mortality during the Covid 19 Crisis: Evidence from Belgium*, Discussion Paper Series Department of Economics KU Leuven DPS 20.18, 2020.

(16) Willaert, D., *Oversterfte door COVID-19 bij leden Socmut*, Bruxelles, 2020.

(17) Voir entre autres : Bervoet, D. et Roelens, T., *Van Gent en Antwerpen tot Beringen: corona sluipt door armste wijken*, De Tijd, 7 août 2020, consulté le 8 septembre 2020 via <https://www.tijd.be/dossiers/coronavirus/van-gent-en-antwerpen-tot-beringen-corona-sluipt-door-armste-wijken/10243799.html>.

(18) Voir partie 4.3. Familles vulnérables avec enfants.

(19) OCDE, *PISA 2018 Results (Volume V): Effective Policies, Successful Schools*, Paris, OECD Publishing, 2020.

baissé fin mai à un peu plus de 300.000 équivalents temps plein. En ce qui concerne le droit passerelle de crise pour les indépendants, 392.972 dossiers ont été payés en mars et 409.120 en avril. En mai, ce nombre est resté dans le même ordre de grandeur, après quoi une baisse s'est amorcée. Durant la période de mars à mai, 50 % à 54 % des indépendants à titre principal ont reçu un droit passerelle de crise.

La sécurité sociale a donc pu absorber dans une large mesure le choc économique. Ainsi, le SPF ETCS démontre à l'aide de simulations que les allocations de chômage temporaire compensent dans une large mesure la perte de revenu de travail. A cet effet, il convient toutefois d'établir une distinction entre l'impact immédiat sur le revenu mensuel et l'impact sur le revenu annuel.²⁰ Si nous considérons l'effet immédiat sur le revenu mensuel pour un isolé qui travaillait à temps plein, le ratio de remplacement net avoisine les 45 % pour les salaires élevés et les 65 % pour les salaires moyens. Pour les bas et très bas salaires, le ratio de remplacement avoisine les 75 %.²¹ Si nous tenons compte de la baisse du précompte professionnel à 15 % à partir de mai²², ces ratios de remplacement augmentent d'environ 10 points de pourcentage pour les salaires bas à moyens et de 5 points de pourcentage pour les salaires plus élevés. Si l'on tient aussi compte des primes complémentaires octroyées dans certains secteurs (ou de primes de l'entreprise proprement dite), le ratio de remplacement augmente dans certains cas jusqu'à dépasser les 100 %.²³

Bien qu'une diminution limitée du revenu net ait un grand impact sur les salaires les plus bas et bas, l'impact sur le revenu annuel net reste en général relativement limité. La sécurité sociale parvient donc à absorber dans une grande mesure les conséquences de la crise du coronavirus sur le revenu. Cependant, il y a aussi des groupes qui ne sont pas suffisamment aidés par le réseau de protection sociale existant et les mesures de crise complémentaires. Ces derniers constituent les groupes les plus vulnérables pendant la crise du coronavirus et sont abordés en détail dans la prochaine partie.

4. GROUPES VULNERABLES PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

La sécurité sociale a sans nul doute joué son rôle de protection pendant la crise du coronavirus, mais les groupes les plus vulnérables sont tout de même durement touchés. Cela était notamment dû à une diminution (temporaire) de leurs revenus, à un manque de réserves financières pour absorber les conséquences de la crise ainsi qu'à une augmentation des prix et une diminution de la disponibilité de certains produits (de base). Les personnes les plus fortement touchées sont dans une large mesure des personnes qui passent entre les mailles du filet de sécurité sociale et ne peuvent reposer

(20) Pour le revenu annuel, il faut également tenir compte de la retenue du précompte professionnel sur l'allocation et le calcul de l'impôt des personnes physiques (situation familiale, réduction d'impôt pour revenus de remplacement...).

(21) La Banque Nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan sont également parvenus à des résultats similaires.

(22) ONEM, *Feuille info Chômage temporaire – Covid-19 (Coronavirus)*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t2>. Pour les allocations pour les mois de mai 2020 à décembre 2020 inclus, cette retenue a été réduite à 15 %.

(23) Pour plus de détails, voir Bevers, T., Burnel, V., Coenen, A., Gilbert, V. et Jacobs, A., *The end of the world as we know it? L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le marché du travail belge*, dans ce numéro.

sur le chômage (temporaire) ou le droit passerelle pour les indépendants. En outre, avant la crise du coronavirus, ces groupes les plus vulnérables vivaient déjà dans la pauvreté, l'insécurité de revenus ou avaient une situation de travail précaire. Au début de la crise du coronavirus, c'étaient les premiers à en ressentir les conséquences. Cette partie aborde d'abord les groupes vulnérables sur le marché du travail. Les groupes inactifs sont ensuite abordés. Enfin, l'accent est mis sur les familles vulnérables avec enfants.

4.1. GROUPES VULNERABLES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Cette section analyse l'impact social de la crise du coronavirus. Comme mentionné, la sécurité sociale, et en particulier le chômage temporaire et le droit passerelle pour les indépendants, a globalement absorbé les principales conséquences immédiates de la crise économique. Il y a cependant des groupes sur le marché du travail qui, malgré ces mesures de crise, n'ont pas reçu une aide suffisante. Les groupes les plus vulnérables sont très probablement ceux qui n'ont pas pu s'appuyer sur l'une de ces deux mesures de crise ou, plus généralement, ceux pour lesquels le réseau de protection sociale fait défaut.

Nous abordons d'abord brièvement la situation des personnes qui peuvent compter sur le chômage temporaire.²⁴ Premièrement, il y a même parmi les travailleurs à temps plein, qui pouvaient faire appel au chômage temporaire, des groupes qui sont tout de même touchés par la crise du coronavirus. Tout d'abord, une baisse soudaine du revenu mensuel chez les personnes à bas salaire peut les contraindre à se débrouiller et à subvenir à leurs besoins, en particulier en l'absence de tampons financiers. Les CPAS reçoivent ainsi davantage de demandes d'avance sur l'allocation de chômage temporaire. Par ailleurs, l'impact sur le revenu est fortement déterminé par la durée du chômage temporaire.

Pour les travailleurs à temps partiel également, le chômage temporaire compense en grande partie la perte de revenus. Ils ont toutefois un revenu inférieur, ce qui accroît leur vulnérabilité. Ainsi, le ratio de remplacement pour un travailleur à mi-temps avec le salaire minimum est de 70 %, mais ils connaissent toutefois un recul plus rapide qu'en cas de travail à temps plein. En particulier lorsque le revenu du travail à temps partiel est le seul revenu du ménage, le revenu ne suffira pas dans de nombreux cas. Ainsi, une attention particulière doit être accordée aux familles monoparentales où près d'un sur 3 travaille à temps partiel ; mais même parmi les couples où le partenaire est inactif, le chômage temporaire ne suffit souvent pas.²⁵ Enfin, il faut également accorder de l'attention aux travailleurs à temps partiel qui avaient un deuxième emploi et qui connaissent donc peut-être une forte perte de revenus. Des revenus complémentaires tels que des heures supplémentaires et des revenus variables (par exemple, pourboire

(24) Pour plus de détails, nous renvoyons à Bevers, T., Burnel, V., Coenen, A., Gilbert, V. et Jacobs, A., The end of the world as we know it? L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le marché du travail belge, dans ce numéro. L'impact social pour les indépendants sera abordé plus tard.

(25) Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête sur les forces de travail*, 2019.

dans l'horeca) sont souvent nécessaires pour joindre les deux bouts, en particulier pour les groupes vulnérables.²⁶

Toutes les personnes actives ne sont donc pas touchées dans la même mesure par le choc des revenus que la crise du coronavirus a provoqué. En outre, l'impact de la crise du coronavirus varie aussi fortement en fonction du secteur. L'étude Covivat²⁷ donne une première idée des secteurs les plus durement touchés au début de la crise du coronavirus. Il s'agit principalement de l'horeca, de l'art, du divertissement et des loisirs et, dans une moindre mesure, du commerce de détail non alimentaire. Si l'on considère les caractéristiques socio-économiques des personnes actives dans ces secteurs, nous constatons que dans ces secteurs les plus durement touchés, le nombre de personnes travaillant avec un profil socio-économique vulnérable est relativement plus élevé. Proportionnellement, il y a plus de jeunes, de personnes peu qualifiées, d'isolés (avec et sans enfants), de locataires, d'indépendants et de travailleurs qui travaillent à temps partiel (souvent sous des contrats temporaires). En outre, les salaires dans ces secteurs fortement touchés sont en moyenne inférieurs. Ainsi, 44 % des personnes qui travaillent dans ces secteurs les plus durement touchés font partie du quintile de revenus le plus bas. Les personnes qui travaillent dans ces secteurs fortement touchés vivent également dans des ménages à haut risque de pauvreté et ont moins de réserves financières pour faire face à des périodes avec de moindres revenus. Enfin, les personnes avec un salaire inférieur restent également plus longtemps au chômage et la politique doit donc accorder une attention supplémentaire à ce groupe.

L'impact social de la crise du coronavirus à plus long terme pour les personnes actives dépend bien évidemment de l'évolution économique. Il est probable qu'après une première phase, au cours de laquelle le chômage temporaire et le droit passerelle ont absorbé le plus gros du choc économique, des licenciements et des faillites suivent. Il ressort d'une enquête que de nombreux travailleurs craignent un impact négatif sur leur carrière. 1 travailleur sur 5 et 1 chômeur temporaire sur 4 craignent finalement de perdre leur emploi à la suite de la crise du coronavirus.²⁸ L'impact total de la crise du coronavirus sur les groupes vulnérables sur le marché du travail ne pourra toutefois être entièrement identifié que plus tard.

Les groupes les plus problématiques sont, comme déjà mentionné, ceux qui ne peuvent pas ou pas suffisamment faire appel au réseau de protection sociale existant et élargi dans le cadre de cette crise. Outre les travailleurs et les indépendants avec une situation de travail moins protectrice et stable ou un salaire bas, nous abordons deux groupes spécifiques particulièrement touchés par la crise du coronavirus pour illustrer plus en détail l'impact sur les personnes actives : les artistes et les collaborateurs du secteur

(26) Horemans, J., Kuypers, S., Marchal, S. et Marx, I., *COVIVAT Beleidsnota 4: De kwetsbare werkende. Een profielschets van armoede en financiële bestaanszekerheid bij werkende Belgen*, Louvain/Anvers, 2020.

(27) Decoster, A., Van Lancker, W., Vanderkelen, J. et Vanheukelom, T., *COVIVAT Beleidsnota 3: Sociaal-economische kenmerken van werknemers en zelfstandigen in sectoren getroffen door de lockdown*, Louvain/Anvers, 2020.

(28) Baert, S., Lippens, L., Moens, E., Sterkens, P. et Weytjens, J., *Wat denken de Vlaamse werknemers over de gevolgen van de coronacrisis voor hun carrière*, Gand, 2020.

culturel et événementiel et les travailleurs du sexe. Enfin, les personnes qui travaillent dans l'économie informelle sont également abordées.

4.1.1. Travailleurs sans contrat fixe

Un premier groupe concerne les travailleurs sous contrat à durée déterminée. En 2019, il s'agissait en moyenne de 188.103 personnes (sur un total de 446.713 personnes actives temporairement, un groupe auquel appartiennent également les étudiants et les travailleurs intérimaires, par exemple). Pour le groupe entier de personnes actives temporairement, 74 % des salariés sous contrat à durée déterminée ont déclaré en 2019 « ne pas avoir pu trouver de travail approprié ». ²⁹ Il s'agit en outre d'un groupe relativement jeune de personnes actives et, proportionnellement, il y a plus de personnes peu qualifiées et de nationalité non UE qui travaillent temporairement que parmi les autres niveaux de formation. ³⁰ Lorsque leur contrat à durée déterminée est interrompu en raison de la crise du coronavirus, ces personnes peuvent également compter sur le chômage temporaire, certes pour la durée de leur contrat. Lorsque leur contrat expire durant cette période, elles atterrissent dans le chômage « normal » à une époque où la recherche de travail est beaucoup moins évidente.

L'impact sur les intérimaires et les travailleurs flexi-jobs a été très important à partir de l'entrée en vigueur des mesures de confinement en mars. Ainsi, le travail intérimaire, dont le nombre est estimé à 110.000 travailleurs, a reculé de 25 à 30 %. ³¹ Dans l'horeca, l'emploi des « extras et travailleurs flexi-jobs » a été totalement à l'arrêt et le secteur de l'intérim a également connu un net recul. ³² Les travailleurs intérimaires ont droit au chômage temporaire s'il peut être admis que ce travail allait être prolongé ou dans le cas de missions saisonnières qui ont été établies avant la crise du coronavirus, mais ce n'est pas toujours le cas dans la pratique. En particulier lorsqu'il n'est pas possible de faire appel au chômage temporaire, il ne faut pas sous-estimer l'impact sur le revenu. En outre, il s'agit souvent de contrats de travail plus précaires et de salaires généralement plus bas. En revanche, les personnes qui ont un flexi-job ³³ ne forment pas le groupe de personnes actives le plus vulnérable, celles-ci devant déjà disposer d'un autre contrat (au moins 4/5^e) ou être pensionnées pour pouvoir recourir au système. Comme il s'agit d'un revenu complémentaire, une certaine couverture est donc prévue par l'activité principale ou la pension. Néanmoins, la suppression du flexi-job aboutit dans certains cas à une perte de revenus importante et il n'est donc pas clair si le soutien apporté par l'activité principale suffit dans tous les cas.

4.1.2. Deux cas spécifiques

La crise du coronavirus a également posé des problèmes à un certain nombre de personnes actives dans des situations (très) spécifiques. Un premier groupe très

(29) En l'espèce : sous contrat à durée indéterminée.

(30) Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête sur les forces de travail*, 2019.

(31) Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête sur les forces de travail*, 2019. Le recul est basé sur les déclarations Dimona auprès de l'ONSS.

(32) Nous entendons par « travailleurs flexi-jobs » le nouveau statut qui a été créé le 1^{er} décembre 2015 et qui offre aux travailleurs et aux pensionnés une manière avantageuse de gagner de l'argent.

(33) Nous entendons par là le nouveau statut à partir du 1^{er} décembre 2015 qui permet aux travailleurs et aux pensionnés de gagner un complément de salaire avantageux.

spécifique est celui des travailleurs dans les entreprises de travail adapté qui étaient au chômage temporaire, mais pour lesquels il n'y avait pas de droit aux allocations de chômage (ni à d'autres avantages liés). Cela s'explique par le fait qu'ils perçoivent déjà des allocations de maladie, qu'ils peuvent compléter de leur salaire pour les jours où ils travaillent. La conséquence est que, durant les quatre ou cinq premières semaines de la crise du coronavirus, ces personnes se sont complètement reposées sur leur allocation de maladie, qui est souvent inférieure au seuil de pauvreté. Une proposition de loi a toutefois été approuvée qui octroie désormais aussi aux travailleurs une allocation de chômage pour les jours de chômage temporaire.

Un autre groupe spécifique est constitué par les personnes actives dans la région frontalière entre la Belgique et un pays voisin et qui ne répondent pas, ni en Belgique ni dans un pays voisin, aux conditions d'aide au revenu dans le cadre de la crise du coronavirus. Il se peut que des personnes qui travaillaient dans nos pays par détachement passent aussi entre les mailles du filet : si leur activité a disparu et qu'elles ne sont pas retournées dans le pays d'où elles ont été détachées, elles font en principe tout de même partie de la sécurité sociale de ce pays, mais il ne semble en tout cas pas garanti qu'elles les perçoivent dans les faits. Si ces personnes ne peuvent pas disposer d'un revenu de remplacement et qu'elles répondent aux conditions légales, elles peuvent prétendre auprès du CPAS à un revenu d'intégration (complémentaire) ou à un service social.

4.1.3. Etudiants

Par ailleurs, les étudiants qui dépendent du travail étudiant pour leur revenu se trouvent dans une situation difficile. En 2018, 544.752 personnes ont eu un job d'étudiant au cours de l'année, dont 122.721 ont travaillé toute l'année.³⁴ La baisse totale du travail étudiant n'est peut-être pas encore répertoriée du fait que la déclaration est souvent effectuée avant l'occupation proprement dite, mais un net recul a tout de même déjà été constaté.³⁵ Ce n'est pas sans conséquence. Ainsi, l'enquête du SPP Intégration sociale auprès des CPAS indique que le pourcentage d'étudiants jobistes qui s'adressent au CPAS augmente, avec un pic provisoire en mai et en juillet 2020.³⁶ Cela illustre le fait que les étudiants jobistes forment également un groupe vulnérable sur le marché du travail, en particulier lorsque ces revenus sont nécessaires pour financer leurs études. En outre, l'accès au réseau de protection sociale pour les étudiants est limité. Ils ne peuvent ainsi pas prétendre au chômage temporaire.

4.1.4. Travailleurs indépendants

La crise du coronavirus a eu un impact sans précédent pour de nombreux indépendants. Dans certains secteurs, les activités ont dû être suspendues ; d'autres secteurs ont été fortement touchés, indirectement ou non. La perte de revenus était par conséquent de manière générale beaucoup plus importante pour les indépendants que pour les travailleurs. Une grande partie de l'impact a d'une part été absorbée par le droit

(34) Les étudiants qui travaillent toute l'année prestent durant les quatre trimestres. Les données proviennent de l'ONSS.

(35) Bevers, T., Burnel, V., Coenen, A., Gilbert, V. et Jacobs, A., The end of the world as we know it? L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le marché du travail belge, dans ce numéro.

(36) SPP Intégration sociale, Enquête auprès des CPAS, 2020.

passerelle de crise et le report des cotisations sociales. D'autre part, la hauteur du droit passerelle de crise pour les indépendants (1.292 EUR sans charge de famille et 1.614 EUR avec charge de famille) ne se situe que légèrement au-dessus du seuil de pauvreté le plus récent pour un isolé (1.184 EUR par mois) et même en dessous du seuil pour la plupart des ménages, composés de plusieurs personnes. Cependant, il n'est pas simple d'évaluer les conséquences étant donné que les indépendants font parfois supporter d'autres frais par leur entreprise (habitation, voiture...). Il faut également tenir compte des mesures régionales et locales éventuelles dans ce domaine. On peut supposer que l'arrêt temporaire de l'activité a des conséquences très diverses pour différents types d'indépendants. Les indépendants qui n'ont pas demandé de droit passerelle de crise peuvent également subir une baisse de leurs revenus. Dans tous les cas, il ne faut pas non plus exclure des lacunes dans le système. On en sait cependant encore peu sur le non-recours aux droits sociaux pendant la crise du coronavirus.³⁷ Il ressort de l'enquête du SPP Intégration sociale que davantage d'indépendants font appel aux CPAS, notamment en avril, même si c'est encore limité.³⁸ Une autre enquête auprès des CPAS flamands révèle également que de nouveaux groupes s'adressent au CPAS, dont davantage d'indépendants et d'artistes.³⁹

4.1.5. Artistes et collaborateurs du secteur culturel et événementiel

Un groupe particulièrement touché par la crise du coronavirus est celui des artistes et des collaborateurs du secteur culturel et événementiel. La quasi-totalité des activités et événements prévus au cours des premiers mois de la crise du coronavirus ont été annulés et, même après, de fortes restrictions ont compliqué ou empêché des événements. Ainsi, les événements de masse étaient également interdits pendant les mois d'été. Des milliers d'artistes et de collaborateurs temporaires du secteur culturel et événementiel n'ont pas pu travailler, ou peu, et se sont retrouvés sans revenus professionnels. Pour de nombreux artistes et collaborateurs, leurs missions ont été cessées et les perspectives restent limitées.

Dans ce secteur, de nombreuses personnes travaillent sous contrat à durée déterminée ou comme indépendants. Sur la base des informations fournies par les Comptes nationaux, il apparaît que 18.500 artistes sont actifs dans notre pays, dont environ 7.400 en tant qu'indépendants et environ 11.200 en tant que salariés. Au départ, un groupe important d'artistes risquait de passer entre les mailles du filet et de ne pas pouvoir faire appel aux mesures particulières prises au début de la crise du coronavirus. L'assouplissement de l'accès au chômage temporaire pour les contrats temporaires et les intérimaires ainsi que l'accès au droit passerelle pour les indépendants à titre complémentaire ont réglé une partie du problème. Selon l'Office National de l'Emploi (ONEM), 8.294 paiements d'allocations de chômage complètes ont été effectués en mars 2020 à des travailleurs enregistrés en tant qu'artistes. Ce groupe a également introduit de nombreuses demandes de chômage temporaire pour cause de force majeure dans le cadre de la crise du coronavirus. En mars et en avril, il y en avait

(37) Il y a bien eu beaucoup de campagnes de communication (call center gratuit au sein de l'INASTI, médias, réseaux sociaux [plus de 500.000 indépendants touchés], sites web...) pour atteindre un maximum d'indépendants et les informer des mesures prévues/prises pendant cette crise.

(38) SPP Intégration sociale, *Enquête auprès des CPAS*, 2020.

(39) De Wilde, M., Van Lancker, W., Hermans, K. et Roose, R., *Resultaten 4de Covid-19-bevraging*, 2020.

respectivement 1.250 et 1.304. Les artistes qui sont actifs en tant qu'indépendants à titre principal ou à titre complémentaire et qui voient des événements annulés en raison des mesures peuvent s'adresser à leur caisse d'assurances sociales et peuvent en principe bénéficier du droit passerelle.

Malgré certains assouplissements, les artistes et les collaborateurs du secteur culturel et événementiel restent particulièrement vulnérables en raison de la forte réduction ou de l'impossibilité de poursuivre bon nombre de leurs activités. En outre, il subsiste une perte de revenus significative pour les artistes et les collaborateurs du secteur culturel et événementiel, et la perspective pour ce secteur reste incertaine.

4.1.6. Travailleurs du sexe

Un autre groupe particulièrement touché par la crise du coronavirus est celui des travailleurs du sexe. Au début du confinement, des milliers de personnes n'ont plus eu de moyens de subsistance du jour au lendemain et une grande partie d'entre elles n'avaient pas de revenu de remplacement (droit passerelle, chômage temporaire ou revenu d'intégration).

Selon les estimations, entre 25.000 et 30.000 travailleurs du sexe seraient actifs en Belgique.⁴⁰ Environ la moitié d'entre eux seraient actifs « au noir » à temps plein, ce qui représente probablement le groupe le plus vulnérable parmi les travailleurs du sexe. On estime par ailleurs que ce groupe est composé à 80 % de femmes. Il n'existe pas de chiffres concernant le rapport activité principale ou activité complémentaire, et il n'existe pas non plus d'informations fiables sur les revenus générés par les travailleurs du sexe. Selon l'UTSOPI, le collectif des travailleurs du sexe en Belgique, les 300 travailleurs du sexe avec lesquels ils sont en contact direct dépendent pour la majeure partie entièrement de l'activité en tant que travailleur du sexe pour subvenir à leurs besoins.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité pénale, il n'existe pas de statut social officiel pour les travailleurs du sexe. Dans la pratique, il y a trois situations typiques : freelance avec statut d'indépendant, travailleur ou travail au noir. Dans les deux premiers cas, l'indépendant ou le travailleur est alors enregistré comme « hôtesse », « masseur » ou « serveur » ; en cas de travail au noir, l'activité n'est pas déclarée et la personne ne relève d'aucun des régimes prévus.

Jusqu'à l'assouplissement de début juin, le travail du sexe en tant que profession de contact était interdit de facto en raison des mesures de distanciation en vigueur. De ce fait, les travailleurs du sexe n'ont donc plus pu exercer leur profession et ne perçoivent plus de revenus de cette activité.⁴¹ Les travailleurs du sexe soumis au statut social des indépendants peuvent bénéficier des mesures de crise temporaires prises dans le cadre de la crise du coronavirus, comme le droit passerelle. UTSOPI indique toutefois que l'indemnité perçue ne couvre généralement pas la location de la vitrine, que les

(40) En 2015, la police fédérale estimait que 26.000 travailleurs du sexe étaient actifs en Belgique. UTSOPI, le collectif des travailleurs du sexe en Belgique, utilise une estimation comprise entre 25.000 et 30.000.

(41) Les travailleurs du sexe qui sont actifs par webcam et qui, selon les organisations sur le terrain, ont plutôt vu augmenter la demande lors du confinement, forment une exception.

travailleurs du sexe doivent continuer à payer pendant la crise.⁴² Les travailleurs parmi les travailleurs du sexe ont accès au système de chômage temporaire pour cause de force majeure ou à une assurance maladie et incapacité de travail. Toutefois, les contrats généralement précaires et l'absence de statut officiel de travailleur du sexe peuvent compromettre l'accès à ces régimes. Dans de nombreux cas, l'activité n'est pas déclarée, souvent en raison d'un statut de séjour précaire, et est exercée au noir. Lorsque, dans cette situation, les revenus issus du travail du sexe disparaissent et que, notamment, leur statut de séjour et leur situation de logement le permettent, ces travailleurs du sexe peuvent, dans la pratique, tenter de faire appel à l'aide sociale. La mention du travail du sexe comme source de revenus antérieure a cependant été interprétée par certains CPAS comme une confirmation de la présomption de travail au noir par laquelle un revenu d'intégration a été refusé à ces travailleurs du sexe. De nombreux travailleurs du sexe ne disposent pas d'un tampon pour absorber la perte de revenus et, selon les organisations sur le terrain, les dettes s'accumulent rapidement.

4.1.7. Economie informelle et personnes avec une situation de travail très précaire

Enfin, les personnes dont la situation de travail est très précaire et celles qui travaillent dans l'économie informelle appartiennent à des groupes très vulnérables sur le marché du travail. Premièrement, la position de dépendance des travailleurs vulnérables s'est encore fortement accrue, ce qui risque d'augmenter les chances et le degré d'exploitation. En raison de la crise du coronavirus, les travailleurs vulnérables sont encore plus isolés qu'auparavant : les possibilités d'accepter un autre emploi sont devenues très limitées et ils ont encore moins facilement accès aux instances qui peuvent les aider. De ce fait, ils sont devenus encore plus dépendants de leur employeur. Il y a aussi les personnes actives dans l'économie informelle, entièrement ou non. Les personnes qui travaillent à temps partiel au noir voient leurs revenus diminuer, mais celles qui travaillent entièrement dans l'économie informelle ne peuvent en outre pas prétendre à une allocation sociale. En particulier, les personnes qui ne combinent pas le travail au noir avec une allocation sont totalement exclues.

4.2. GROUPES VULNERABLES PARMIS LES NON-ACTIFS

En ce qui concerne les groupes vulnérables parmi les inactifs, nous établissons une distinction entre le groupe qui fait appel aux allocations sociales minimales et les groupes particulièrement vulnérables qui passent presque entièrement entre les mailles du filet de protection sociale.⁴³

4.2.1. Groupes vulnérables avec minima sociaux

Comme déjà mentionné, la majorité des personnes vivant dans la pauvreté ne sont pas ou sont très peu actives sur le marché du travail. Dans la plupart des cas, elles dépendent donc d'une allocation sociale pour subvenir à leurs besoins. Contrairement aux groupes vulnérables sur le marché du travail, elles ont connu dans une moindre mesure une baisse de leurs revenus, pour autant qu'elles n'aient pas de revenus professionnels complémentaires.

(42) Il s'agit généralement d'un contrat de location particulier.

(43) Par souci d'exhaustivité : les personnes qui travaillent au noir et qui ne font pas appel à une allocation d'aide sociale en relèvent également.

Néanmoins, indépendamment de la crise du coronavirus, les personnes qui font appel à une allocation minimale de sécurité sociale ou à l'aide sociale ont également un faible revenu. Ainsi, aussi bien avant que pendant la crise du coronavirus, les allocations de chômage les plus faibles et les revenus d'intégration ne suffisent pas pour échapper à la pauvreté. En outre, elles ont été confrontées à des dépenses plus élevées – notamment en raison de l'achat de matériel de protection, de prix plus élevés et de la disponibilité plus faible de produits de base – ainsi qu'à un accès plus limité à l'aide et aux services sociaux, dont l'accès à l'aide alimentaire. Les limitations de leur situation de logement (plus petite superficie de logement, peu ou pas d'espaces verts et d'espaces publics à proximité, etc.) entraînent également un impact particulièrement lourd de la crise du coronavirus sur la situation sociale de ces groupes.⁴⁴

Une première catégorie concerne les personnes qui dépendent pour leurs revenus des allocations sociales minimales. Nous abordons ici la situation des personnes qui perçoivent une allocation de chômage ou une allocation de maladie et d'invalidité.

Pour les chômeurs qui perçoivent une allocation de chômage (régulière), il n'est pas évident, outre les problèmes mentionnés ci-dessus, de trouver un emploi en ces temps économiquement difficiles. En outre, une étude internationale exploratoire révèle que ce sont principalement les travailleurs vulnérables (bas salaires, jeunes, personnes peu qualifiées) qui perdent leur emploi pendant la crise du coronavirus.⁴⁵ Afin d'en atténuer l'impact, la dégressivité des allocations a toutefois été temporairement cessée et le droit aux allocations d'insertion a été prolongé de trois mois.⁴⁶ Pour les chômeurs temporaires et les chômeurs avec complément d'entreprise, un cumul de l'allocation avec le salaire a été autorisé dans les secteurs dits vitaux.⁴⁷

L'allocation de maladie et d'invalidité pour un travailleur en incapacité de travail durant les six premiers mois s'élève à 60 % du salaire brut par jour, ce qui correspond à la période d'incapacité primaire. Pour les personnes à faible revenu, un tel recul peut avoir une grande incidence. Ainsi, le risque de pauvreté des personnes inactives percevant une allocation de maladie ou d'invalidité était de 25,9 % en 2018.⁴⁸ Lors de la crise du coronavirus, une forte augmentation du nombre de personnes en incapacité de travail a été constatée en mars, tant chez les travailleurs que chez les indépendants, avec certes un recul en avril et en mai. Pour ces groupes, il sera essentiel d'œuvrer à une réinsertion durable sur le marché du travail. Dans ce contexte, il ne faut pas non plus sous-estimer les conséquences sur la santé mentale. Lors de la crise

(44) Voir également : 2.2. Pauvreté.

(45) OCDE, *OECD Employment Outlook 2020: Worker Security and the COVID-19 Crisis*, Paris, OECD Publishing, 2020 ; Jacobs, A., Impact macroéconomique de l'épidémie de coronavirus : récession, reprise et dommages permanents, dans ce numéro.

(46) ONEM, *FAQ Corona*, consulté le 20 octobre 2020 via https://www.onem.be/sites/default/files/assets/chomage/FAQ/Faq_Corona_FR_20200729.pdf.

(47) C'était possible jusqu'au 31 août 2020. Arrêté royal du 23 avril 2020 assouplissant temporairement les conditions dans lesquelles les chômeurs, avec ou sans complément d'entreprise, peuvent être occupés dans des secteurs vitaux et gelant temporairement la dégressivité des allocations de chômage complet.

(48) Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête EU-SILC*, 2018. Il s'agit plus précisément des personnes inactives et percevant des allocations de maladie ou d'invalidité depuis plus de 6 mois.

de 2008, l'incapacité de travail pour raisons psychiques (principalement dépression et autres troubles anxieux tels que le burn-out) reconnue a augmenté de manière quasi exponentielle et aujourd'hui encore, il existe des indications d'une détérioration de la santé mentale. Pour cela aussi, il faudra accorder l'attention nécessaire à la politique, en particulier parce qu'il s'agit d'une crise sanitaire qui touche fortement la vie personnelle et sociale de chacun et qui, par conséquent, est peut-être tout aussi pénible pour la santé mentale. L'expérience des crises précédentes, notamment celle de 2008, nous a montré qu'il y a de grands risques que les répercussions sur le marché de l'emploi touchent en premier lieu les (anciennes) personnes en incapacité de travail, principalement en raison d'une augmentation de l'afflux dans l'incapacité de travail de longue durée (notamment dans les soins de santé mentale) et des difficultés de réinsertion sur le marché du travail.

Une deuxième catégorie concerne les personnes qui font appel à l'aide sociale pour subvenir à leurs besoins. Il s'agit notamment des bénéficiaires de revenu d'intégration, des personnes handicapées et des personnes bénéficiant d'une garantie de revenus pour personnes âgées.

Tout d'abord, il y a les personnes percevant un revenu d'intégration qui, avant la crise du coronavirus, devaient se débrouiller avec un revenu qui, dans la plupart des cas, était inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi, le revenu d'intégration pour un isolé s'élève à 959 EUR à partir de mars 2020 tandis que le seuil de pauvreté le plus récent a été déterminé à 1.184 EUR par mois. Pendant la crise du coronavirus, d'autres facteurs ont encore été ajoutés à la pression pesant sur la situation financière, comme des frais d'hygiène complémentaires (notamment masques et gels pour les mains), l'augmentation des prix et la disponibilité réduite de produits (de base) et, pour une partie d'entre eux (près d'un sur dix), la disparition du revenu professionnel. Par ailleurs, il y avait peut-être aussi un besoin accru d'aide et de services sociaux, comme l'aide psychologique et administrative, mais celle-ci était précisément compromise du fait que le CPAS était plus difficilement joignable pendant la période de confinement. Nous reviendrons sur ce point dans le dernier chapitre sur le rôle du CPAS comme dernier filet de sécurité de la protection sociale.

Par ailleurs, les personnes handicapées constituent également un groupe vulnérable, dont une part importante dépend d'une allocation d'aide sociale. Avant même la crise du coronavirus, les personnes handicapées couraient en Belgique un risque élevé de pauvreté et d'exclusion sociale (30,5 % pour les personnes handicapées par rapport à 20,0 % pour l'ensemble de la population). Les personnes handicapées présentent également un risque de pauvreté monétaire plus élevé (23,1 % par rapport à 16,4 %) et doivent en outre souvent supporter des frais complémentaires qui découlent de la nature de leur limitation.⁴⁹ Outre un impact financier, la crise du coronavirus a également un impact psychique important sur les personnes handicapées et leur famille, qui sont déjà vulnérables en temps « normal ». Ainsi, de nombreux centres résidentiels et de jour ont été contraints de fermer ou de supprimer de nombreuses

(49) Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête EU-SILC*, 2018.

activités en raison des mesures de confinement, les parents devant ainsi souvent assurer eux-mêmes l'accueil de leur enfant handicapé en plus des autres soins.

Le confinement a également eu un impact direct sur le nombre de demandes d'allocation de remplacement de revenus ou d'allocation d'intégration. Il y a ainsi eu un recul rapide de mars à mai, qui peut probablement s'expliquer par le report des contrôles médicaux qui font partie de la procédure de demande. Par ailleurs, les personnes percevant une allocation de remplacement de revenus et/ou une allocation d'intégration qui sont au chômage temporaire peuvent être confrontées à un effet négatif sur leur intervention en raison des différentes dispenses entre le revenu du travail et le revenu de remplacement.⁵⁰

Enfin, les personnes âgées constituent un groupe vulnérable pendant la crise du coronavirus. Tout d'abord, il existe pour ce groupe un risque plus élevé de tomber gravement malade ou de décéder de la COVID-19, si bien qu'il est extrêmement important, en particulier pour les personnes âgées, de limiter les contacts et de respecter les règles de distanciation. Le revers de cette tendance est toutefois une augmentation de l'isolement social des personnes âgées pendant la crise du coronavirus. Par ailleurs, les frais complémentaires compliquent la vie financière des personnes âgées à faible revenu. Il s'agit principalement des personnes avec une faible pension et de celles qui perçoivent une garantie de revenus pour personnes âgées ou un revenu d'intégration.

Pour ces groupes, différentes mesures ont été prises dans le cadre de la Task Force Groupes vulnérables⁵¹. Ainsi, les bénéficiaires du revenu d'intégration, les personnes handicapées et les personnes qui ont droit à une garantie de revenus pour personnes âgées perçoivent automatiquement 50 EUR de plus par mois pendant six mois. Les CPAS reçoivent également des moyens supplémentaires pour le soutien matériel, social, médical et psychologique.

4.2.2. Groupes particulièrement vulnérables

Les groupes les plus vulnérables sont ceux qui ne font pas ou ne peuvent pas faire suffisamment appel au réseau de protection sociale ou qui, plus généralement, ne trouvent que peu ou pas de connexion avec le niveau de vie habituel en Belgique. Il s'agit notamment des sans-abri et des sans domicile fixe, des personnes sans séjour légal et des demandeurs d'asile.

Un premier groupe particulièrement vulnérable concerne les sans-abri et sans domicile fixe. Au sein de ce groupe, les plus vulnérables sont ceux qui n'ont pas les moyens de se loger par eux-mêmes. Une première catégorie est constituée par les sans-abri qui vivent dans la rue et les personnes qui séjournent en accueil d'urgence, de crise ou de nuit.

(50) Article 9ter de l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif à l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration. Pour information : au quatrième trimestre de 2017, il y avait 25.213 bénéficiaires d'une allocation de remplacement de revenus ou d'une allocation d'intégration avec l'une ou l'autre forme de revenus professionnels sur un nombre total de 182.895 bénéficiaires.

(51) La Task Force Groupes vulnérables a été créée pour apporter une réponse à l'impact social de la crise du coronavirus. Elle comprend : les cabinets fédéraux de Lutte contre la pauvreté, Intégration sociale et Affaires sociales ; les cabinets des ministres régionaux compétents pour la lutte contre la pauvreté, les affaires sociales et le bien-être ; le SPP Intégration sociale ; le SPF Sécurité sociale et des experts scientifiques.

Par ailleurs, il y a les sans-abri qui séjournent dans des structures de logement pour personnes sans domicile fixe, pour femmes en situation d'accueil, pour demandeurs d'asile et migrants, pour personnes venant d'un établissement ou pour bénéficiaires d'un accompagnement au logement à long terme.⁵² Tout d'abord, il était pratiquement impossible pour ce groupe de respecter les mesures pendant le confinement. Par ailleurs, l'application des procédures administratives, pourtant essentielles à l'accompagnement social des sans-abri, a été compromise pendant les premiers mois de la crise. Outre la situation du sans-abri qui peut prétendre au droit à l'intégration sociale sans avoir de domicile enregistré, l'inscription au registre de la population est une condition essentielle pour pouvoir prétendre aux droits aux allocations de sécurité sociale et pour garantir la continuité de ces allocations. En outre, le logement temporaire offert par une tierce partie à un sans-abri peut susciter des questions sur la situation de cohabitation de fait.

Un autre groupe particulièrement vulnérable concerne les étrangers sans permis de séjour et les demandeurs d'asile (déboutés). Le droit à l'assistance est très limité pour ces groupes. L'aide aux personnes sans droit de séjour légal est en principe limitée à l'aide médicale urgente et cela n'a pas été évident pendant la période de confinement, même s'il n'y a qu'un très faible recul sur la base de l'enquête auprès des CPAS. Les étrangers ayant un droit de séjour sont souvent liés par la condition de ne pas constituer une charge déraisonnable pour le système d'assistance du pays de résidence. Sur la base des signaux du monde du travail, il ressort que les étrangers qui ont perdu leur travail n'osent souvent pas faire appel au CPAS par crainte de perdre leur droit de séjour. Les demandeurs d'asile déboutés peuvent bel et bien demander une prolongation de l'aide matérielle dans l'accueil, mais la procédure et la disponibilité limitée de travailleurs sociaux et d'avocats ne rendent pas la chose évidente. Les demandeurs d'asile non déboutés subissent aussi les inconvénients de la crise actuelle. Ainsi, après deux mois, les demandeurs d'asile sont réputés passer à un logement régulier, mais il n'a pas été évident de trouver une habitation pendant la crise du coronavirus.

En premier lieu, les étrangers manquent souvent de revenus et de moyens stables pour subvenir à leurs besoins. En outre, comme d'autres groupes vulnérables, ils sont confrontés à des difficultés d'accès à l'aide et aux services sociaux, à une augmentation des prix et à une diminution de la disponibilité des produits de base, ainsi qu'à des dépenses complémentaires pour prendre les mesures de précautions essentielles pour se protéger contre la COVID-19. C'est pourquoi certains se retranchent dans l'isolement excessif ; d'autres le font en raison de l'incertitude quant à leurs droits et du manque d'informations à ce sujet. Il en résulte, entre autres, que de nombreuses personnes évitent les services de santé et peuvent dès lors constituer un danger pour elles-mêmes et pour la société. Enfin, pour les personnes sans droit de séjour, les étrangers qui perdent leur travail et les demandeurs d'asile déboutés, il était et il est souvent impossible de retourner dans leur pays d'origine en raison des restrictions de voyage. En outre, il était difficile d'introduire des demandes de séjour au cours des premiers mois de la crise du coronavirus parce que les services pouvant fournir les pièces justificatives nécessaires n'étaient pas ou pas totalement opérationnels.

(52) Cela correspond aux catégories 1 et 2 de la typologie ETHOS (Typologie européenne de l'exclusion liée au logement), à savoir les « personnes sans domicile fixe » et « personnes en accueil d'urgence ».

La reprise des activités économiques et de la vie publique, y compris l'accès aux services médicaux et sociaux, permet de supposer que les conséquences les plus rudes de la crise ont également été atténuées pour ces groupes. Cependant, avec les limites persistantes des activités économiques et de la vie sociale, on peut supposer que la situation de ces groupes très vulnérables reste encore plus difficile qu'avant la crise du coronavirus. En cas de nouvelle augmentation de l'épidémie de COVID-19, il est donc essentiel de garantir l'accessibilité et la continuité de l'aide et des services médicaux et sociaux.

4.3. FAMILLES VULNERABLES AVEC ENFANTS

La crise du coronavirus pose des défis sans précédent à toutes les familles avec enfants. Ainsi, la fermeture des écoles signifiait que les cours devaient être suivis depuis la maison. Pour les enfants, les jeunes et les familles vivant dans la pauvreté, les conséquences de la crise du coronavirus se font toutefois encore plus sentir. Cela s'explique notamment par le manque de possibilités financières et (im)matérielles en matière de travail, de revenus, de logement, de réseau social et de possibilités numériques. Sur la base des chiffres les plus récents, nous savons que plus d'un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce groupe est particulièrement vulnérable à l'impact de la crise du coronavirus.⁵³ Bien qu'il manque encore des chiffres précis sur la pauvreté et les conditions de vie pendant la crise du coronavirus, nous pouvons, sur la base des expériences pratiques ainsi que de la pauvreté et des inégalités sociales connues, faire quelques constats importants pour la crise du coronavirus.

Tout d'abord, la fermeture des écoles a très probablement renforcé les inégalités existantes. Les enfants issus de familles vivant dans la pauvreté vivent plus souvent dans des conditions qui compliquent l'enseignement à domicile. Ainsi, les parents disposent généralement de moins de compétences et de connaissances pour offrir un accompagnement et un soutien adéquats à leurs enfants et le réseau social est souvent plus limité pour faire face à de tels problèmes. Par ailleurs, les environnements d'apprentissage en ligne exigent généralement des ordinateurs, une connexion internet fiable et un endroit approprié pour faire ses devoirs et suivre des cours en ligne. En 2014, 11 % des enfants âgés de 1 à 15 ans vivaient dans une maison où, pour des raisons financières, ils n'ont pas d'endroit approprié pour faire leurs devoirs. Pour les familles vivant dans la pauvreté, ce pourcentage représentait pas moins de 68 % des enfants.⁵⁴

L'accès à internet est donc une condition importante pour suivre l'enseignement à domicile et ne pas accumuler de retard scolaire. En 2019, 2 % des enfants scolarisés ne disposaient pas d'internet à domicile. Alors que ce chiffre était de 1 % en Flandre et de 2 % en Wallonie, il atteint 6 % à Bruxelles. Il existe également des différences importantes en termes de niveau de revenus. Alors que l'accès à internet pour les ménages dont le revenu est supérieur à 1900 EUR est quasi universel, le pourcentage d'enfants qui n'ont pas accès parmi le groupe ayant un revenu inférieur à 1900 EUR

(53) En 2018, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour les enfants était de 23 %. Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête EU-SILC*, 2018.

(54) Un endroit approprié doit être suffisamment spacieux et calme. Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête EU-SILC*, 2014.

atteint 7 à 10 %. Dans ce contexte, il est important de souligner que l'accès à internet est défini de manière très large. Il s'agit d'un accès à la maison via « un » appareil. Par conséquent, pour une utilisation plus intensive d'internet, le nombre d'enfants qui n'ont pas d'accès effectif est peut-être significativement plus élevé.

TABEAU 2 : POURCENTAGE D'ENFANTS SCOLARISES N'AYANT PAS INTERNET A LA MAISON EN FONCTION DE L'AGE ET DU NIVEAU DE REVENUS

Belgique	Revenu du ménage	%	Nombre dans l'échantillon
Total	Total	2,1 %	2036
6 – 11 ans	Total	1,6 %	1069
12 – 17 ans	Total	2,7 %	967
Total	< 1.900 EUR	8,6 %	454
6 – 11 ans	< 1.900 EUR	7,0 %	231
12 – 17 ans	< 1.900 EUR	10,3 %	223
Total	≥ 1.900 EUR	0,1 %	1582
6 – 11 ans	≥ 1.900 EUR	0,0 %	838
12 – 17 ans	≥ 1.900 EUR	0,1 %	744

Source : Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus*, 2019.

L'effet de la crise du coronavirus sur la scolarisation peut être très néfaste pour les enfants vivant dans la pauvreté. Nous savons ainsi que pendant les périodes de vacances, le fossé d'enseignement entre les enfants qui grandissent dans la pauvreté et les autres se creuse. Pendant la période de confinement et la fermeture des écoles correspondante, la situation n'était pas meilleure. Une première étude pour la Flandre indique que la fermeture des écoles entraîne un retard scolaire équivalant à six mois. On constate également de plus grandes pertes d'apprentissage et une augmentation des inégalités dans les écoles où les élèves sont plus vulnérables.⁵⁵ A terme, l'impact de la crise du coronavirus sur la scolarisation aura aussi des conséquences importantes sur d'autres, tels que le marché du travail, la protection sociale, la santé, l'inclusion sociale et la pauvreté. De tels retards d'apprentissage peuvent ainsi entraîner une baisse de salaire et une augmentation du risque de chômage. Il est crucial pour les différentes autorités de fournir des efforts complémentaires dans ce domaine, tant en termes de monitoring que de remédiation.

(55) Maldonado, J. et De Witte, K., *The effect of School Closures on Standardised Student Test Outcomes*, Working paper, Department of Economics KU Leuven, 2020.

Pour les enfants et les jeunes, outre la fermeture des écoles, l'arrêt de la garde d'enfants et des activités de loisirs a également entraîné une diminution importante des contacts avec d'autres enfants et adultes. Les possibilités de jouer ensemble et de rencontrer d'autres personnes et de développer ainsi des compétences sociales et autres sont de ce fait compromises. Cela peut avoir des conséquences importantes sur les possibilités de développement des enfants et des jeunes dans les familles vulnérables. D'où le fait que des initiatives telles que des écoles d'été et une offre de loisirs organisée pendant les mois d'été étaient plus que bienvenues pour les enfants et les jeunes. Il s'agit notamment d'initiatives locales de proximité telles que des activités de pleine de jeux, des activités extrascolaires, mais aussi de toutes sortes de stages thématiques (sport, culture, aventure...). Néanmoins, les enfants, les jeunes et les familles vivant dans la pauvreté participent moins souvent à cette offre organisée et disposent généralement d'un réseau social plus limité. Pour accroître leurs chances de développement, il est néanmoins important de les impliquer autant que possible. Pour ce faire, les administrations locales doivent agir de la manière la plus inclusive possible (notamment dans le cadre des inscriptions) et miser sur une accessibilité maximale de l'offre pour les enfants et les jeunes, en accordant une attention particulière aux personnes qui grandissent dans la pauvreté ou qui ont un besoin spécifique de soutien ou un handicap. Une communication claire et compréhensible sur l'offre et les mesures de sécurité prises pour rassurer les parents et les enfants est essentielle dans ce contexte.

Par ailleurs, l'impact de la crise du coronavirus se manifeste également dans d'autres domaines pour les enfants de familles vulnérables. Ainsi, l'environnement inégal de logement et d'habitat se fait ressentir chez les familles vulnérables en cette période où l'on passe une grande partie du temps à la maison. Ainsi, les chiffres montrent que les familles vivant dans la pauvreté habitent souvent dans des logements moins bons, voire mauvais. Ils vivent aussi plus souvent dans des quartiers avec moins d'espaces publics et d'espaces verts.⁵⁶

Il existe le risque que la crise du coronavirus isole encore davantage les familles les plus vulnérables, alors que c'est précisément pour elles que la participation sociale est la plus nécessaire. La participation des enfants et des jeunes à des activités sociales est particulièrement importante, car elle a un impact positif sur leurs chances de développement et contribue également au bien-être et au fonctionnement de la famille et des membres de la famille. Par ailleurs, en particulier au cours des premiers mois de la crise du coronavirus, l'accès à l'aide et aux services sociaux, aux services administratifs et à un autre soutien était compromis. La pression sur les familles vulnérables a de ce fait encore augmenté. Afin de limiter les conséquences à long terme sur les enfants – en particulier dans les familles vulnérables – l'accès et la continuité de l'enseignement, des activités de loisirs ainsi que de l'aide et des services sociaux restent garantis dans la mesure du possible.

4.3.1. Familles monoparentales et familles avec enfants nécessitant des soins

Deux groupes de familles vulnérables durement touchées par la crise du coronavirus étaient, d'une part, des familles monoparentales et, d'autre part, des familles avec

(56) Kind en Gezin, *Kind in Vlaanderen*, p. 95, 2019.

enfants nécessitant un soutien supplémentaire ou avec un handicap. Pour commencer, environ la moitié des familles monoparentales présentaient déjà un risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale avant la crise du coronavirus ; dans 80 % des cas, les parents isolés sont des femmes. Leur situation ne s'est pas améliorée depuis la crise du coronavirus et est peut-être devenue encore plus visible. Ainsi, une baisse de revenus, les mesures de quarantaine ou les soins (complémentaires) aux enfants se font plus sentir dans les familles monoparentales du fait qu'on ne puisse pas compter sur un partenaire.

Un deuxième groupe vulnérable concerne les familles avec enfants nécessitant du soutien spécifique ou avec un handicap. Dès le début de la crise du coronavirus, des signes ont également montré qu'il était très difficile pour les parents de combiner les soins d'un enfant avec le (télé)travail. L'accompagnement disparaît, l'école est fermée, les schémas et rythmes fixes sont rompus et l'accueil n'est pas toujours possible pour les personnes qui pratiquent le télétravail. Pour elles aussi, les mesures d'isolement sont très lourdes avec la disparition de l'aide d'amis ou de la famille ainsi que du réseau qui entoure les parents. Par ailleurs, une éventuelle baisse de revenus est plus importante du fait que les soins et besoins complémentaires pour l'enfant exigent plus de moyens financiers. Il y a des parents, la plupart du temps des femmes, qui s'occupent de leur enfant handicapé pendant la période de confinement, afin d'éviter une quarantaine de plusieurs semaines, et qui ont pris pour ce faire une interruption de carrière. Ils reposent sur l'allocation prévue à cet effet qui s'avère insuffisante dans certaines familles parce qu'il n'y a pas de deuxième revenu, ou seulement un deuxième revenu insuffisant. Ils risquent également de se retrouver dans une situation financière (temporaire) difficile.⁵⁷ En particulier, les parents isolés qui s'occupent de leur enfant rencontrent le plus de difficultés.

La principale mesure pour répondre à ces familles vulnérables est le congé parental coronavirus, pour lequel la procédure de demande se déroule plus rapidement et qui offre des allocations plus élevées et des conditions d'accès plus souples par rapport au « congé parental ordinaire ». ⁵⁸ Ainsi, la condition d'âge de 21 ans pour l'enfant handicapé n'est pas d'application dans certains cas spécifiques. ⁵⁹ Par ailleurs, la fermeture d'infrastructures et de centres a également eu des conséquences importantes pour les familles des personnes handicapées. Ainsi, les parents ont souvent dû subitement assurer tous les soins. Les personnes qui doivent abandonner leur travail pour soutenir des membres de leur famille ou d'autres personnes peuvent être elles-mêmes soutenues durant cette période, y compris le fait de continuer à percevoir un

(57) Voir pour des témoignages : Torbeyns, A., Steeds meer gezinnen in financiële moeilijkheden, *De Standaard*, 28 avril 2020.

(58) L'allocation est égale à l'allocation en cas de congé parental ordinaire à mi-temps ou à 1/5^e, majorée de 25 %. Pour les parents isolés ou les parents d'un enfant handicapé, le montant de l'allocation pour congé parental ordinaire à temps plein, à mi-temps ou à 1/5^e est majoré de 50 %.

(59) Vous pouvez également demander un congé parental coronavirus pour un enfant handicapé de plus de 21 ans, mais uniquement s'il bénéficie d'un service intramural ou extramural, ou d'un traitement organisé ou reconnu par les Communautés. ONEM, Congé parental corona – FAQ, consulté le 20 octobre 2020 via https://www.onem.be/sites/default/files/assets/IC-LO/FAQ-Corona/FAQ_CPC_FR_public_20200814.pdf.

revenu via le congé pour aidants proches.⁶⁰ Néanmoins, malgré les mesures prises, la pression sur ces familles vulnérables reste forte. Non seulement la situation financière et l'organisation de la famille doivent être réexaminées, mais sur le plan mental et humain, aussi bien les parents que les enfants sont confrontés à de grands défis. Un soutien complémentaire est généralement nécessaire, en particulier pour les personnes vivant dans la pauvreté.

5. LE CPAS COMME DERNIER FILET DE SECURITE PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

Outre les mesures spécifiques à certains groupes cibles, les groupes vulnérables peuvent en principe s'adresser au CPAS pour toute forme d'aide et de services sociaux (complémentaires). Les mesures de lutte contre la propagation du virus COVID-19 ont eu en premier lieu un impact important sur l'accès au CPAS. Néanmoins, cela a également entraîné de la créativité et de l'assouplissement par rapport à l'aide et aux services sociaux. Ainsi, une visite à domicile n'était plus requise, l'enquête sociale pouvait se faire par téléphone ou par appels vidéo, et l'exigence de disposition au travail pouvait être examinée avec souplesse.

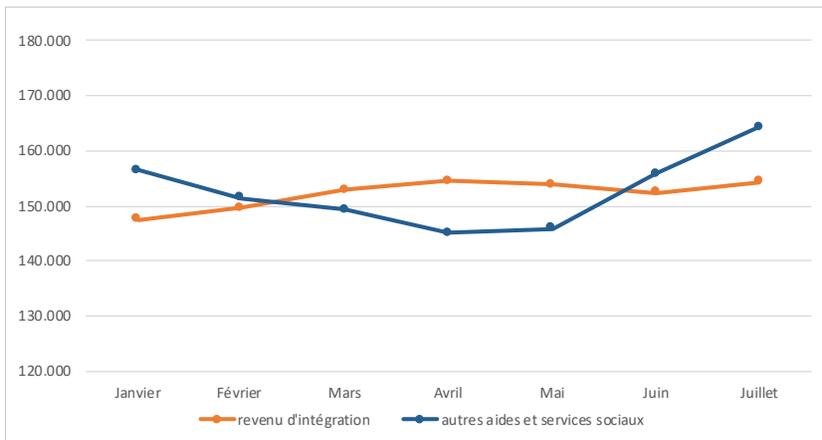
Cette dernière partie fait une première estimation du rôle joué par les CPAS en tant que dernier filet de sécurité pendant la crise du coronavirus. Dans ce contexte, l'accent est mis sur l'accès et l'utilisation de l'aide et des services sociaux pendant la crise du coronavirus.⁶¹ Les premiers résultats de l'enquête démontrent que depuis le début de la crise en mars, il y a une augmentation du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration, ce que nous voyons également confirmé dans les données administratives. Cette augmentation s'écarte en outre fortement de la moyenne à long terme. La croissance entre février et avril s'élevait ainsi à 3,1 %, contre une croissance moyenne de 0,6 % sur cette période au cours des 10 dernières années. Plus précisément, nous notons une augmentation du nombre de personnes percevant un revenu d'intégration par rapport au mois précédent à concurrence de 2,2 % en mars et de 1,1 % en avril, après quoi une stabilisation se produit à un niveau supérieur.⁶² Néanmoins, malgré la tendance à la hausse observée, nous ne constatons pas (encore) de rupture nette avec la période d'augmentation progressive en 2015 et en 2016.⁶³

(60) ONEM, *Congé pour aidants proches*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t164>.

(61) Une deuxième enquête s'est achevée en septembre et contient des données sur le nombre de demandes d'aide auprès des CPAS de janvier à août inclus (bien que les résultats pour juillet soient encore incomplets). Le SPP IS poursuit cette enquête chaque mois, au moins jusqu'à fin 2020. Pour de plus amples informations, voir : SPP Intégration sociale, *Le deuxième rapport du système de suivi de l'impact social pour les CPAS*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/le-deuxieme-rapport-du-systeme-de-suivi-de-l'impact-social-pour-les>.

(62) L'augmentation entre février et avril est de 3,2 % sur la base de données administratives.

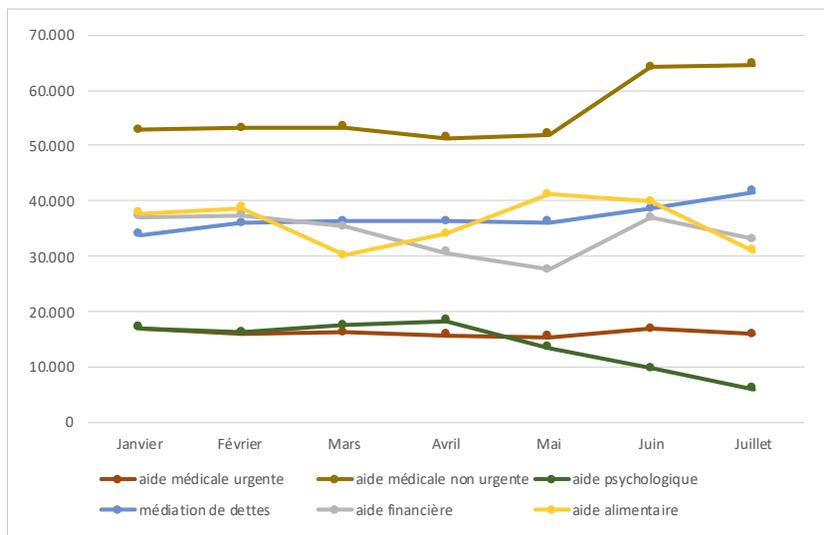
(63) SPP Intégration sociale, *Bulletin – Février 2020*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>.

GRAPHIQUE 2 : REVENU D'INTEGRATION ET AUTRES AIDES ET SERVICES SOCIAUX

Source : *Enquête auprès des CPAS, SPP Intégration sociale, 2020.*

La plupart des autres formes d'aide et de services sociaux par le CPAS⁶⁴ connaissent d'abord une baisse au début de la crise du coronavirus, à savoir en mars et en avril, ce qui correspond à la période de confinement. Ensuite, on enregistre une augmentation en juin et en juillet, ce qui va de pair avec les assouplissements. Des données plus détaillées montrent cependant des tendances sous-jacentes importantes. Ainsi, l'aide médicale non urgente, en baisse en avril, a fortement augmenté à partir de juin. Ceci est conforme au constat que pendant la crise, les soins médicaux non liés à la COVID-19 ont été reportés et que nous commençons probablement à observer un mouvement de rattrapage. L'aide financière, qui diminue de mars à mai, a également augmenté en juin jusqu'au niveau d'avant la crise, mais a de nouveau connu un recul en juillet. Enfin, l'aide pour la médiation de dettes a augmenté sur toute la période, avec une forte croissance en juin et en juillet. L'aide alimentaire, qui a culminé au mois de mai et est également restée élevée en juin, affiche une tendance à la baisse depuis juillet. L'aide psychologique a aussi diminué progressivement à partir de mai. Il convient de noter dans ce contexte que les chiffres sur le nombre de demandes d'aide psychologique sont disponibles pour la première fois et nous ne savons pas si les gens sont déjà suffisamment conscients qu'ils peuvent également s'adresser au CPAS pour ce type d'aide. De manière générale, nous pouvons conclure que la tendance du nombre de bénéficiaires recevant l'aide et les services sociaux du CPAS est relativement stable depuis mars. Néanmoins, nous observons récemment une augmentation, après une rechute dans les premiers mois de la crise du coronavirus.

(64) Les formes suivantes d'aide et de services sociaux en relèvent : aide médicale non urgente, aide concernant la pauvreté des enfants, aide psychologique, médiation de dettes, aide administrative, aide financière et aide alimentaire.

GRAPHIQUE 3 : AUTRES AIDES ET SERVICES SOCIAUX

Source : *Enquête auprès des CPAS, SPP Intégration sociale, 2020.*

Ensuite, nous examinons le flux entrant et sortant pour nous faire une idée de la dynamique des personnes qui font appel au CPAS. En termes absolus, le nombre de nouvelles demandes d'aide sociale a diminué entre janvier et mai. Toutefois, le nombre de bénéficiaires faisant partie du flux sortant a également diminué au cours de la même période, ce qui explique la tendance à la hausse de certaines formes d'aide et de services sociaux. Nous pouvons donc constater une diminution de la mobilité des bénéficiaires du CPAS pendant les premiers mois de la crise. Ce phénomène pourrait s'expliquer par les restrictions du confinement, qui limitent les contacts entre les bénéficiaires et les CPAS (difficultés de déplacement, périodes de service plus courtes, accès à internet pour les communications à distance...). Depuis juin, le nombre de nouvelles demandes a bel et bien à nouveau augmenté.

En ce qui concerne le profil des nouvelles demandes d'aide, nous pouvons affirmer que la plupart des personnes qui s'adressent au CPAS en avril n'avaient pas de revenus (14,4 %), percevaient une allocation de chômage (11,7 %) ou une autre allocation sociale (9,2 %), ou avaient un contrat de travail (17,1 %). En juillet, nous constatons un léger glissement : parmi les personnes qui s'adressent au CPAS, la plupart n'avaient pas de revenus (21,1 %), une allocation de chômage (14,4 %), une autre allocation sociale (9,4 %) ou un contrat de travail (10,9 %). La part de nouvelles demandes de personnes sous contrat de travail et de chômeurs était nettement plus élevée qu'avant au cours des premiers mois de la crise. Bien qu'une part toujours plus importante de personnes sous contrat de travail introduise une demande d'aide auprès du CPAS qu'avant la crise, nous constatons que cette part diminue progressivement alors qu'elle reste élevée pour les chômeurs. Parmi les chômeurs, il s'agit peut-être surtout de chômeurs temporaires, étant donné que le chômage complet n'a pas augmenté de manière significative pendant la crise et que plusieurs mesures ont été prises

dans le chômage, comme le gel de la dégressivité et la prolongation des allocations d'insertion. Il est important de noter que la situation pour la demande d'aide de près de 1 bénéficiaire sur 4 n'est pas connue ou spécifiée.

Par ailleurs, nous constatons également une diminution progressive des mesures pour l'emploi par le CPAS à partir du mois de mars. Conformément à ceci, nous constatons ainsi une forte diminution du nombre de bénéficiaires ayant un revenu professionnel exonéré (-50,1 %) ou non exonéré (-45,3 %). Ceci est en partie compensé par une augmentation de 90,5 % du nombre de personnes bénéficiant d'allocations de chômage et percevant un revenu d'intégration complémentaire. Une partie des bénéficiaires qui ont perdu leurs revenus professionnels sont passés d'un revenu d'intégration partiel à un revenu d'intégration complet.⁶⁵

Les expériences du passé, en particulier la crise de 2008, enseignent qu'une partie de l'impact de la crise du coronavirus ne se fera sentir que plus tard dans l'aide sociale et les soins de santé. Ainsi, les changements sur le marché du travail se traduisent avec un certain retard par une augmentation du nombre de bénéficiaires de revenu d'intégration. Premièrement, le système de chômage temporaire et le droit passerelle de crise limitent peut-être encore le flux vers l'aide sociale. Lorsque ces systèmes seront démantelés, tout le monde ne pourra pas reprendre le travail, mais se retrouvera également dans le chômage régulier ou l'aide. Deuxièmement, les réserves financières des personnes, en particulier celles actives dans les secteurs fortement touchés⁶⁶, sont limitées et si elles sont épuisées, les CPAS seront sollicités dans une plus grande mesure. Un premier signal est que le nombre de demandes de médiation de dettes auprès du CPAS a continué à augmenter progressivement depuis le début de la crise du coronavirus. Par ailleurs, l'enquête de la BNB montre également que le groupe de personnes ayant une épargne-tampon de moins d'un mois augmente.⁶⁷ Troisièmement, une meilleure accessibilité des CPAS entraînera peut-être une augmentation du nombre de demandes de revenu d'intégration, ce que nous constatons déjà pour les autres formes d'aide et de services sociaux.⁶⁸ Une première estimation du SPP Intégration sociale concernant l'évolution du nombre de bénéficiaires de revenu d'intégration table sur une augmentation de 7,3 % pour l'année 2020.⁶⁹

A la suite de la crise du coronavirus, les personnes ont perdu une partie de leur revenu ou de leur pouvoir d'achat ou se trouvent dans une situation sociale difficile. Pour pouvoir répondre à la demande d'aide croissante, les CPAS ont reçu des moyens financiers supplémentaires. Ce supplément peut servir à fournir une aide pour le logement, la consommation d'énergie, le soutien numérique, l'aide psychologique, la

(65) Néanmoins, l'augmentation du nombre de bénéficiaires percevant un revenu d'intégration complet ne peut pas uniquement s'expliquer de ce fait, étant donné que la baisse du nombre de bénéficiaires percevant un revenu d'intégration partiel ne compense qu'en partie l'augmentation des bénéficiaires percevant un revenu d'intégration complet.

(66) Dans ce contexte, il peut être renvoyé à la partie 4.1. Groupes vulnérables sur le marché du travail.

(67) La part avec une épargne-tampon de moins d'un mois passe de 11 % en avril à 14 % en septembre 2020. BNB, *Enquête auprès des consommateurs*, 2020 (avril et septembre).

(68) De Wilde, M., Van Lancker, W., Hermans, K. et Roose, R., *Resultaten 4^{de} Covid-19-bevraging*, 2020.

(69) Cette estimation est basée sur la croissance moyenne par mois des 10 dernières années et la croissance complémentaire observée de mars à juin.

santé, les factures impayées, d'autres besoins primaires et du soutien dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des enfants.⁷⁰ Néanmoins, tous les besoins ne sont pas encore comblés. Des mesures et des moyens structurels seront nécessaires pour soutenir les groupes les plus vulnérables et atténuer autant que possible l'impact social de la crise du coronavirus. L'accès et la continuité de l'aide et des services sociaux sont également essentiels dans ce contexte. Les CPAS ont un rôle essentiel dans ce cadre en tant que dernier filet de sécurité du système de protection sociale.

6. CONCLUSION : COMMENT LA CRISE DU CORONAVIRUS TOUCHE (PLUS DUREMENT) LA PAUVRETE ET LES GROUPES VULNERABLES

Bien que jusqu'à présent il manque la plupart du temps des chiffres exacts concernant la mesure dans laquelle la crise du coronavirus touche les personnes vivant dans la pauvreté et les groupes vulnérables, nous pouvons bel et bien affirmer que ces personnes sont plus durement touchées par rapport à l'ensemble de la population. La crise du coronavirus se fait davantage ressentir sur tous les plans pour les personnes vivant dans la pauvreté, en raison des inégalités qui se produisent dans les différents domaines de vie. Ainsi, elles ont en général des revenus plus faibles ; pas d'emploi ou un emploi avec moins de protection sociale et dans des secteurs plus durement touchés ; une situation de logement et un cadre de vie plus mauvais ; moins de possibilités et de compétences numériques ; une participation sociale plus faible et un réseau social plus limité sur lequel se reposer, ce qui complique, par exemple, considérablement l'enseignement à domicile aux enfants dans des familles vulnérables du fait qu'ils ont souvent moins d'accès à internet et manquent souvent de soutien à la maison.

Dans le cadre de la crise, des mesures complémentaires ont été prises pour combler les lacunes les plus importantes du système de protection sociale, notamment l'extension du chômage temporaire et le droit passerelle de crise pour les indépendants. Néanmoins, cette réponse était incomplète. Premièrement, il y a les groupes vulnérables sur le marché du travail. Ceux-ci ont généralement une situation de travail moins protégée ou un contrat de travail moins stable. Il s'agit notamment d'intérimaires, de free-lances et de travailleurs du sexe, mais aussi de personnes actives dans l'économie informelle. Par ailleurs, il y a les personnes qui subviennent à leurs besoins avec une allocation sociale minimale ou d'aide sociale. Elles vivaient déjà avant la crise du coronavirus avec un revenu proche ou inférieure au seuil de pauvreté, et la crise a accentué leurs problèmes dans différents domaines de vie. Troisièmement, il y a les groupes les plus vulnérables qui ne bénéficient pas ou pas suffisamment de l'aide sociale. Cette catégorie comprend notamment des sans-abri et des sans domicile fixe, des personnes sans séjour légal et des demandeurs d'asile. Enfin, les familles vulnérables avec enfants ont connu de nombreuses difficultés pendant cette crise, en particulier les familles monoparentales et les familles avec enfants nécessitant des soins. Un constat important est que la crise du coronavirus montre qui passe entre les mailles du filet de la sécurité sociale ou qui

(70) Les moyens financiers supplémentaires s'élèvent à 115 millions EUR. En outre, des moyens supplémentaires sont également accordés pour les frais de fonctionnement (10 millions EUR) et le remboursement par l'Etat fédéral aux CPAS de nouvelles demandes de revenu d'intégration augmenté temporairement de 15 %. Pour un aperçu plus complet, il peut d'ores et déjà être renvoyé à : <https://www.mi-is.be/fr/ouils-cpas/synthese-des-travaux-de-la-task-force-groupes-vulnerables>.

ne peut pas y faire appel suffisamment. Les groupes vulnérables identifiés peuvent par conséquent constituer l'accent pour des mesures de mise au point du réseau de protection sociale.

Bien que nous ne disposions pas encore de chiffres sur l'augmentation de la pauvreté, nous constatons déjà une augmentation du nombre de bénéficiaires de revenu d'intégration depuis le début de la crise. L'aide et les services sociaux sont également en hausse, après avoir été mis sous pression pendant les premiers mois de la crise du coronavirus. Les crises économiques précédentes nous ont appris qu'une partie de l'impact ne se fera sentir que plus tard, en particulier dans les soins de santé et l'aide sociale. Ainsi, il est probable qu'après une première phase, au cours de laquelle le chômage temporaire et le droit passerelle pour indépendants ont absorbé le principal choc économique, des licenciements et des faillites suivent. L'augmentation des demandes de médiation de dettes auprès des CPAS et l'augmentation de la part de personnes aux réserves financières limitées laissent également supposer que les conséquences sociales se feront de plus en plus sentir dans les mois à venir. Cet article était une première tentative pour donner une image globale de l'impact social de la crise du coronavirus, sur la base des données dont nous disposons jusqu'à présent. L'impact global sur la pauvreté et les conséquences pour les groupes les plus vulnérables ne pourront être estimés que plus tard.

La suite de la pandémie est incertaine, mais nous pouvons déjà affirmer que la crise du coronavirus, en particulier pour les plus vulnérables, continuera à avoir des répercussions sociales pendant une longue période. Sachant que les groupes les plus faibles sont plus durement touchés, des mesures seront nécessaires à tous les niveaux politiques. Tout d'abord, un suivi plus poussé de l'impact sur la pauvreté et les groupes les plus vulnérables est nécessaire pour permettre aux décideurs politiques de limiter autant que possible les conséquences sociales de la crise du coronavirus. Par ailleurs, il faut également tirer des enseignements de l'approche au cours des premiers mois de la crise du coronavirus. A court terme, nous devons éviter que l'aide et les services sociaux ne soient à nouveau compromis en cas d'augmentation de l'épidémie de COVID-19. A long terme, il est important de soutenir structurellement les groupes les plus vulnérables, de limiter à un minimum les conséquences sociales durables et de leur offrir des perspectives d'avenir.

(Traduction)

BIBLIOGRAPHIE

Baert, S., Lippens, L., Moens, E., Sterkens, P. et Weytjens, J., *Wat denken de Vlaamse werknemers over de gevolgen van de coronacrisis voor hun carrière*, Gand, 2020.

Bervoet, D. et Roelens, T., Van Gent en Antwerpen tot Beringen: corona sluipt door armste wijken, *De Tijd*, 7 août 2020.

BNB, *Enquête auprès des consommateurs*, 2020.

BNB, *Economic Impact of COVID-19 on the Belgian Economy*, mai 2020.

BNB, *NBB Online Household Survey*, 2020.

Bureau fédéral du Plan, *Perspectives économiques 2020-2025*, juin 2020.

Cantillon, B., Marchal, S., Peeters, N., Penne, T. et Storms, B., *COVIVAT Beleidsnota 2: Huishoudbudgetten en sociale minima in lockdown*, Louvain/Anvers, 2020.

Decoster, A., Minten, T., Spinnewijn, J. et Van Houtven, S., The Income Gradient in Mortality during the Covid-19 Crisis: Evidence from Belgium, *Discussion Paper Series*, DPS20.18, KU Leuven, Faculty of Economics and Business, 2020.

Decoster, A., Van Lancker, W., Vanderkelen, J. et Vanheukelom, T., *COVIVAT Beleidsnota 3: Sociaal-economische kenmerken van werknemers en zelfstandigen in sectoren getroffen door de lockdown*, Louvain/Anvers, 2020.

De Wilde, M., Van Lancker, W., Hermans, K. et Roose, R., *Resultaten 4de Covid-19-bevraging*, 2020.

Horemans, J., Kuypers, S., Marchal, S. et Marx, I., *COVIVAT Beleidsnota 4: De kwetsbare werkende. Een profielschets van armoede en financiële bestaanszekerheid bij werkende Belgen*, Louvain/Anvers, 2020.

Jacobs, A., Impact macroéconomique de l'épidémie de coronavirus : récession, reprise et dommages permanents, *Revue belge de sécurité sociale*, année 62, 1, 2020.

Joint Research Centre, *Households' income and the cushioning effect of fiscal policy measures in the Great Lockdown*, Presentation for the Social Protection Committee Indicator Subgroup, 2020.

Joint Research Centre, *Households' income and the cushioning effect of fiscal policy measures in the Great Lockdown*, Science for Policy Briefs, 2020.

Kind en Gezin, *Kind in Vlaanderen*, 2019.

Maldonado, J. et De Witte, K., The effect of School Closures on Standardised Student Test Outcomes, *Discussion Paper Series*, DPS20.17, KU Leuven, Faculty of Economics and Business, 2020.

OCDE, *OECD Employment Outlook 2020: Worker Security and the COVID-19 Crisis*, Paris, OECD Publishing, 2020.

OCDE, *PISA 2018 Results (Volume V): Effective Policies, Successful Schools*, Paris, OECD Publishing, 2020.

ONEM, Congé parental corona – FAQ, consulté le 20 octobre 2020 via https://www.onem.be/sites/default/files/assets/IC-LO/FAQ-Corona/FAQ_CPC_FR_public_20200814.pdf.

ONEM, *FAQ Corona*, consulté le 20 octobre 2020 via https://www.onem.be/sites/default/files/assets/chomage/FAQ/Faq_Corona_FR_20200729.pdf.

ONEM, *Chômage temporaire – Covid 19 (Coronavirus)*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t2>.

ONEM, *Congé pour aidants proches*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t164>.

SPP Intégration sociale, *Enquête auprès des CPAS*, 2020.

SPP Intégration sociale, *Le deuxième rapport du système de suivi de l'impact social pour les CPAS*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/le-deuxieme-rapport-du-systeme-de-suivi-de-limpact-social-pour-les>.

SPP Intégration sociale, *Bulletin – Février 2020*, consulté le 20 octobre 2020 via <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>.

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête sur les forces de travail*, 2019.

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête EU-SILC*, 2014.

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), *Enquête EU-SILC*, 2018.

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), Evolution des prix, spécifiquement pour les groupes vulnérables.

Torbeyns, A., Steeds meer gezinnen in financiële moeilijkheden, *De Standaard*, 28 avril 2020.

Willaert, D., *Oversterfte door COVID-19 bij leden Socmut*, Bruxelles, 2020.

TABLE DES MATIERES

PAUVRETE ET GROUPES VULNERABLES PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

1.	INTRODUCTION : COMMENT UN VIRUS MET LA SOCIETE A L'ARRET	193
2.	L'IMPACT SOCIAL DE LA CRISE DU CORONAVIRUS	194
2.1.	IMPACT GLOBAL SUR LE REVENU ET LE NIVEAU DE VIE	194
2.2.	PAUVRETE	197
3.	LA SECURITE SOCIALE COMME AMORTISSEUR POUR LA CRISE DU CORONAVIRUS	200
4.	GROUPES VULNERABLES PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS	201
4.1.	GROUPES VULNERABLES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	202
4.2.	GROUPES VULNERABLES PARMI LES NON-ACTIFS	208
4.3.	FAMILLES VULNERABLES AVEC ENFANTS	213
5.	LE CPAS COMME DERNIER FILET DE SECURITE PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS	217
6.	CONCLUSION : COMMENT LA CRISE DU CORONAVIRUS TOUCHE (PLUS DUREMENT) LA PAUVRETE ET LES GROUPES VULNERABLES	221
	BIBLIOGRAPHIE	223